



COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'OLÉRON

MAIRIE

27 rue de la Libération

17650 SAINT DENIS D'OLÉRON

Tel. 05 46 47.85 48

Fax. 05 46 47.88 23

Mail : mairie@st-denis-oleron.fr

DOMAINE PUBLIC : APPEL A CANDIDATURES, OCCUPATION TEMPORAIRE
1 emplacement de vente ambulante saisonnière pour de la restauration rapide (Food-trucks)

Organisateur :

Commune de Saint-Denis-d'Oléron : 27 rue de la Libération 17650 Saint-Denis-d'Oléron -
tél : 0546478548

Objet :

Dans le cadre de l'occupation d'un emplacement destiné à la vente ambulante saisonnière de restauration rapide, la commune de Saint-Denis-d'Oléron lance un appel à candidatures à Food Trucks, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). Les candidats retenus se verront proposer une Autorisation d'Occupation Temporaire pour l'exploitation de l'emplacement. Ce dispositif vise à assurer une offre de restauration variée et de qualité pour les campeurs et visiteurs

Présentation de l'emplacement :

Situé stratégiquement entre le camping municipal et le port de plaisance, l'emplacement proposé bénéficie d'un important flux de résidents du camping et de visiteurs. Cet emplacement offre une opportunité unique de capter une clientèle variée, attirée par les animations estivales et l'ambiance dynamique de cette zone de l'île. Cet emplacement accueillera chaque semaine plusieurs Food trucks, permettant de diversifier l'offre.

La durée d'exploitation :

La période d'exploitation est prévue du 1er avril au 30 septembre 2025, avec une présence obligatoire en soirée durant les mois de juillet et août. Une prolongation de la durée, incluse dans le forfait, sera possible.

Conditions générales :

- **Redevance :**

La redevance est forfaitaire, redevable en début de période d'exploitation mentionnée ci-dessus. Elle sera fixée à 500 euros pour 1 jour de présence par semaine du lundi au jeudi, et à 900 euros pour 1 jour de présence par semaine du vendredi au samedi, eau et électricité inclus. L'autorisation d'occupation pourra être accordée pour une durée de 1 à 3 jours par semaine, en fonction des propositions reçues.

- **Gestion des déchets :**

L'enlèvement des ordures générées par l'activité est à la charge de l'exploitant, qui devra les évacuer chaque soir.

- Aménagements :

Il sera possible d'installer des tables et des chaises en plein air sur l'espace dédié pendant la durée de l'occupation. Le Food truck ainsi que les tables et chaises devront être retirés chaque soir, au plus tard à minuit, et ne pourront être réinstallés avant 8h00 le lendemain matin.

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être déposées ou envoyées au plus tard le **31 janvier 2025** inclus à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Denis-d'Oléron
27 rue de la Libération
17650 Saint-Denis-d'Oléron
Ou par courriel à mairie@st-denis-oleron.fr

Au-delà de la date d'attribution de l'emplacement, si la totalité des jours de la semaine n'est pas attribuée, il sera toujours possible de candidater selon les modalités définies dans cette appel à candidatures.

Contenu du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent inclure les éléments suivants :

Projet détaillé
Carte de commerçant ambulant
Attestation d'assurance en lien avec l'activité concernée
Attestation formation HACCP ou expérience d'au moins 3 ans en tant qu'exploitant dans le secteur alimentaire ou diplôme lié à la restauration
Carte nationale d'identité du responsable
Récépissé de déclaration d'un débit de boissons à emporter (petite licence, le cas échéant)
Présentation sommaire de l'expérience du candidat en matière de restauration ambulante

Attribution :

L'attribution sera communiquée aux exploitants retenus courant février 2025.

Renseignements techniques et administratifs

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser à la Directrice Générale des Services par téléphone au **05 46 47 85 48** ou par mail mairie@st-denis-oleron.fr.

Informations complémentaires :

Le calendrier prévisionnel mentionné dans le présent avis est indicatif, la commune se réserve la possibilité de reporter la date d'attribution.

Les candidatures seront rédigées en français. Le droit français est le seul applicable.